

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL212

présenté par
M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 45 TER

À la fin de l'alinéa 7, substituer aux références :

« des articles L. 141-1 et suivants »,

la référence :

« de l'article L. 141-1. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.